

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT présentant le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes, au 1^{er} janvier 2017, suite :

- Au transfert des ressources fiscales des six communes, anciennement membre de la communauté de communes du Val de Bray (soumis au régime de Fiscalité Additionnelle),
- Au transfert des compétences :
 - ✓ Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours,
 - ✓ Développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes.

LOTISSEMENT DE LA PISCINE travaux de voirie définitive : – SOUS TRAITANCE

Dans le cadre du marché de travaux de voirie définitive au lotissement de la piscine, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le sous-traitant CITEOS Le Mans proposé par la société PIGEON TP pour confier la fourniture et la pose de candélabres.

↳ Pour information la réception des travaux a eu lieu le 14 novembre 2017.

TRAVAUX RENOVATION GRAND BASSIN PISCINE : ETUDE DIAGNOSTIC ET FAISABILITE

Lors de la réunion du 13 septembre 2017, monsieur le maire informait qu'il y avait lieu de solliciter un maître d'œuvre pour la rénovation du grand bassin de la piscine.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, décide de confier l'étude à l'atelier DELAROUX pour un montant de 4 000 € HT. Cela comprend :

- une vérification des dimensions des ouvrages et altimétrie,
- diagnostic des installations existantes,
- étude de faisabilité avec description succinctes des travaux nécessaires à la réfection du bassin et estimation financière.

TARIFS COMMUNAUX 2018

Faisant suite à la commission finances réunie le 12 octobre 2017, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de façon suivante :

① TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

	En vigueur au 01/01/2018
Repas enfants :	3.20 €
Repas instituteurs	6.00 €
Repas employés communaux-stagiaires, AVS	4.65 €

② TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE

	En vigueur au 01/01/2018
tranche de 30 minutes et par enfant	1.00 €

③ TARIFS ANIMATION ESPACE JEUNESSE

	En vigueur au 01/01/2018		
	Quotient familial <700€	Quotient familial de 701 à 1100 €	Quotient > 1100 €
Journée sans repas mercredi ou petites vacances	6.50 €	8.50 €	10.50 €
½ journée sans repas mercredi	3.50 €	4.50 €	5.50 €
Forfait semaine de 5 jours sans repas petites vacances	27.50 € au lieu de 32.50 €	38.50 € au lieu de 42.50 €	48.50 € au lieu de 52.50 €
Garderie Péri-alsh mercredi ou petites vacances	0.60 € la séance	0.80 € la séance	1.00 € la séance

4 PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT
PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	En vigueur au 01/01/2018
Participation Assainissement Collectif	1 000 €

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

	En vigueur au 01/10/2018
redevance assainissement par m ³ d'eau consommé	1.25 € le m ³

5 DROIT DE PLACE

	En vigueur au 01/01/2018
Droit de place	40 €

6 TARIF LOCATION VEHICULE

	En vigueur au 01/01/2018
Tarif unique, prix au km	0.50 €

7 T ARIFS CIMETIERE

	En vigueur au 01/01/2018
COLOMBARIUM	
Emplacement case pour 2 urnes, durée 15 ans	700 €
Emplacement case pour 4 urnes, durée 15 ans	1 400 €
Emplacement case pour 2 urnes, durée 30 ans	1 050 €
Emplacement case pour 4 urnes, durée 30 ans	2 100 €
Ouverture de la case:	37 €
CONCESSION	
trentenaire (2m ²)	160 €
cinquantenaire (2m ²)	260 €

8 TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE :

<u>PARTICULIERS</u>	En vigueur au 01/01/2018
Caution à la remise des clés (Réservation : Convention + règlement)	500 €
Plein tarif le 1er jour – demi -tarif les jours suivants.	
SALLE DE REUNION	
Réunion	gratuit
Réunion (activité commerciale commune)	15 €
Réunion (activité commerciale hors commune)	25 €
vin d'honneur / buffet froid	80 €
repas + cuisine (30 personnes environ)	125 €
SALLE DES FETES	
réunion, conférence	115 €
vin d'honneur (vaisselle comprise)	145 €
repas sans cuisine/sans vaisselle (buffet froid)	170 €
repas + cuisine sans vaisselle	220 €
Repas + cuisine (< de 100 personnes -vaisselle comprise)	350 €
repas + cuisine (> de 100 personnes -vaisselle comprise)	400 €
toutes manifestations à but lucratif	330 €

pour les élus et agents communaux	½ tarif
CUISINE	
Vaisselle cassée ou manquante : (voir liste matériel loué)	1.5 fois le prix d'achat
PROPRETE	
salle jugée non propre lors de la restitution	115 €
ASSOCIATIONS DOLLONNAISES	
Une manifestation dans l'année	
Location de la salle des fêtes + cuisine	gratuit
Autres manifestations dans l'année :	
Plein tarif le 1er jour – demi-tarif les jours suivants	
Location salle des fêtes sans cuisine	100 €
Location salle des fêtes + cuisine (vaisselle comprise)	160 €
bal, loto, théâtre, etc... Association Dollon	100 €
bal, loto, théâtre, etc... Association hors Dollon	150 €
Location sono (caution 100 €)	30 €
Location sono à l'année	80 €
Location écran vidéoprojecteur (caution 500 €)	30 €
SALLE DES SPORTS	
Salle (association hors commune)	160 €
Salle (association commune)	115 €
Salle + cuisine	210 €
Vaisselle cassée ou manquante (voir liste matériel loué)	1.5 fois le prix d'achat
salle jugée non propre lors de la restitution	115 €
Location salle multi-associations Rue Chauchard	gratuit
Location chalet plaine de loisirs – caution 200 €	80 €
Location table en bois + chaises et salon de jardin (maximum une semaine)	
Pour Association	gratuit
Pour particuliers	
< 50 personnes	3€/table
>50 personnes	+chaises
Transport par le personnel communal (vendredi 13h30)	40 €

⑨ PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DE LA SALLE POLYVALENTE :

ASSOCIATIONS DOLLONNAISES	En vigueur au 01/01/2018
Forfait: pour une utilisation régulière à l'année (activités sportives...)	120 €

⑩ TARIFS PISCINE - CAMPING - MOBIL-HOME

PISCINE	En vigueur au 01/01/2018
Entrée sans baignade	1.20 €
Entrée et bain – 5 ans	gratuit
Entrée et bain 5 à 10 ans	1.30 €
Entrée et bain + 10 ans	2.50 €
Entrée et bain moins de 10 ans (carnet de 10)	11.70 €
Entrée et bain plus de 10 ans (carnet de 10)	22.50 €
Groupe (centre aéré, colonie, etc..)	Remise de 25% applicable sur tarif normal
Enfants des agents communaux, enfants des Elus Municipaux jusqu'à 15 ans	gratuit
CAMPING (par jour)	
Taxe de séjour par personne et par nuitée (personne majeure) (reversé à la CdC des Vallées de la Braye et de l'Anille)	0.22 €
campeur	2.50 €
Enfant de moins de 7 ans	1.50 €
voiture	2.00 €

Caravane 1 essieu	2.00 €
Camping car	3.50 €
Toile de tente	1.50 €
Garage mort	3.00 €
Electricité (journalier)	5.00 €
Groupe (centre aéré, colonie, etc.)	gratuit
<u>MOBIL HOME</u>	
<u>Location 1 semaine du samedi 14h00 au samedi 14h00</u>	
Semaine 1 à 25 et 36 à 53 (basse saison)	200 €
Semaine 26 à 35 (haute saison)	350 €
<u>Location 15 jours du samedi 14h00 au samedi 14h00</u>	
Semaine 1 à 25 et 36 à 53 (basse saison)	340 €
Semaine 26 à 35 (haute saison)	600 €
<u>Location 1 mois du samedi 14h00 au samedi 14h00</u>	
Semaine 1 à 25 et 36 à 53 (basse saison)	600 €
Semaine 26 à 35 (haute saison)	850 €
<u>location Week-end : du samedi 10h00 au dimanche 18h00</u>	
Semaine 1 à 25 et 36 à 53 (basse saison)	40 € la 1 ^{ère} nuit et 30 € par nuit supplémentaire
Semaine 26 à 35 (haute saison)	55 € la 1 ^{ère} nuit et 40 € par nuit supplémentaire

GENERATION MOUVEMENT DOLLON DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur Jean BOURLIER, Président de l'association GENERATION MOUVEMENT DOLLON, qui sollicite une subvention exceptionnelle afin d'aider à financer l'achat de 29 polos portant le flocage au nom de Dollon pour participer aux compétitions.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal.

Par vote à bulletins secrets, le conseil Municipal, par 7 Voix POUR et 12 CONTRE :

- décide de ne pas octroyer d'aide financière pour l'achat de polos

DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Suite à la démission de monsieur JAMOIS comme référent sécurité routière, Monsieur le maire propose de nommer un nouveau référent en matière de sécurité routière. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne monsieur Gérard BATARD comme référent sécurité routière auprès des services de la Préfecture de la Sarthe. Son rôle :

- être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux.
- diffuser les informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité (pouvoir de police, aménagement de la voirie et signalisation, infrastructure, urbanisme, information citoyens, éducation routière des enfants en lien avec l'école...).

AFFAIRES DIVERSES

◆ Noël des Anciens

Le goûter de Noël des Anciens organisé par le CCAS est prévu le jeudi 14 décembre 2017 à 15h00 à la salle polyvalente.

◆ Messe de Noël

La messe de Noël aura lieu le mercredi 13 décembre à partir de 18h00

◆ Noël des Enfants

Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 22 décembre. Arrivée du Père Noël prévue : 18h30.

◆ Vœux du maire

La cérémonie aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à la salle polyvalente à partir de 18h30.

↳ Monsieur le maire donne connaissance des avancées par rapport à l'achat du musée de musique mécanique par la communauté de communes de la Bray et de l'Anille

↳ Monsieur BATARD donne connaissance des travaux au lieudit « La Poste » qui sont réalisés par le Conseil Départemental. Monsieur BOUCHER précise qu'il a suivi les travaux.

↳ Cimetière : Monsieur BATARD fait part que la stèle dédiée aux défunts dont les cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir, est installée.

↳ Monsieur CHOLEAU informe de la mise en place d'un site informatique relatif à la zone de loisirs et le basculement des informations du site de la commune sur Facebook en tapant « mairie-dollon »

Prochaine réunion de conseil municipal fixée le mercredi 24 janvier 2018 à 20h00.